

LES REVUES.

Mercur de France. (16 nov.). De Félix le Dantec, de qui il n'est plus permis à quiconque s'occupe, tant soit peu, de questions sociales, philosophiques ou même scientifiques, d'ignorer l'œuvre, un dialogue excessivement curieux entre *M. Mesure et M. Vieilhomme ou l'Homme marionnette et la Conscience créatrice* — Dans les *Epilogues* de Remy de Gourmont, à propos de l'album de Rouveyre, cette phrase: „ On appelle maintenant un critique sévère, celui qui se refuse à être un critique complaisant.“ Voilà qui est à méditer en notre pays, où la critique n'est que le dithyrambe plat en place publique et l'éreintement mesquin sous le manteau.

Dans la **Revue Luxembourgeoise** (N^o 9) l'abbé Jean Thill, directeur de gymnase, s'exténue sur l'*Origine de l'Hypothèque*. J'y cueille cette phrase inaugurale: „Le Code civil comprend 2281 articles et on y trouve à peine une demi-douzaine de termes empruntés à la langue des Hellènes.“

En effet, la disproportion est désobligeante!

Mais voici, selon l'auteur, la stricte liste des termes d'origine grecque employés par les rédacteurs du Code Civil: *Architecte, dol, chirurgien, pharmacien, olographe, paraphernaux, hypothèque* (le tout commenté et situé d'une façon fort réjouissante). Cette énumération à allure limitative est d'autant plus fantaisiste, qu'il n'est point nécessaire d'être helléniste ou jurisconsulte pour connaître existence et filiation d'une autre demi-douzaine (et plus) de termes employés dans le Code civil. Citerai-je de mémoire: *synallagmatique, emphytéose, authentique, antichrèse, archive, homologation, anatocisme, apothicaire, myriamètre* etc.

Faut-il, de ces omissions rigoureuses, conclure que M. Jean Thill ignore le grec? ou faut-il admettre une désastreuse incompétence juridique?

En tout cas, j'opine avec Figaro „Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint!“